

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 18 mars 2009 à 19h00 en mairie

Convocation en date du 5 mars 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit mars, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents : Mmes COLAZZO Ginette, COSTA Chantale, GIBARD Myriam, MARAIS Michèle, SCHURCH Mireille, REGERAT Sophie
MM. AMOSSÉ Bernard, AUBERT Jean Pierre, GUICHON Jacky, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, PEROCHE Daniel, SIMONNET Jacques, TINDILLERE Alain

Pouvoirs : BUVAT Carole pour AUBERT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : REGERAT Sophie

Subventions 2009 aux associations

Madame le Maire indique que les associations œuvrent beaucoup pour l'animation de la commune et elle les remercie. Elle souligne que d'ici quelques mois elles pourront bénéficier de nouveaux locaux dédiés à leurs activités à la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Carole BUVAT)

Ne prends pas part au vote : 2 (PENTHIER Thierry et MARAIS Michèle)

- *Décide d'attribuer les subventions suivantes :*
 - *Amicale Laïque de Lignerolles : 460 euros*
 - *Coopérative scolaire Lignerolles : 1400 euros*
 - *USLL : 765 euros*
 - *FNACA : 305 euros*
 - *Club Loisirs et Détente de Lignerolles : 305 euros*
 - *La Chasse de Lignerolles : 80 euros*
 - *Codérail : 80 euros*
 - *Groupe de défense pour les animaux nuisibles : 80 euros*
 - *Centre aéré de St Martinien : 460 euros*
 - *Resto du Cœur : 80 euros*
 - *Centre Social de St Martinien : 110 euros*
 - *Mission Locale : 100 euros*
 - *MJC : 70 euros*
 - *Collège J.J. Soulier : 155 euros*
 - *Coopérative scolaire de Lavault Ste Anne : 50 euros*
 - *RMB : 200 euros*

Soit une enveloppe de 4 700 euros

Monsieur Guichon informe les membres du conseil qu'il a fait parvenir aux Présidents des associations de la commune des documents comptables afin de pouvoir juger de la pertinence de leurs demandes d'aides financières. Deux associations n'ont pas encore retourné ce document. Les aides de la commune aux associations se font d'une part par une subvention et d'autre part par la mise à disposition gratuite de locaux : CACS, chalet, maison des associations, bibliothèque...

Monsieur Aubert rappelle qu'une association n'a pas vocation à placer de l'argent pour se constituer une réserve. Les subventions demandées doivent être dépensées.

Monsieur Amossé souligne qu'une subvention ne peut servir qu'à combler un déficit. Monsieur Aubert précise que la présentation des comptes doit être équilibrée, sans déficit et sans bénéfice non plus.

Monsieur Guichon explique que les associations doivent faire en même temps que les prévisions d'activités des prévisions comptables. Certes, ce n'est pas un exercice facile.

Madame le Maire indique que l'association PSA-Bénin n'a plus d'activités sur la commune qui justifieraient l'attribution d'une nouvelle subvention. C'est pourquoi elle souhaite supprimer la participation de la commune.

Une subvention sera allouée à la radio RMB avec une convention partenariale : cette radio s'engage à relayer les activités des associations ou de la commune.

Vote des trois taux (TH, TF, TFNB)

Madame le Maire rappelle les taux des trois taxes

Taxes	Taux moyens * communaux au niveau		Taux de la commune 2008
	National	Départemental	
TH	14.57	13.58	13.12
TF	18.74	17.61	17.08
TFNB	44.81	31.71	34.35

(* taux moyen pour une même strate démographique)

Elle rappelle que les bases fiscales ont augmenté. Cette augmentation est décidée par les services de l'Etat. La commune n'a aucun pouvoir décisionnaire sur la valeur des bases, elle n'agit que sur les taux appliqués sur ces bases. La recette perçue par la commune en 2008 est de 134 656 euros. Sans augmentation des taux d'imposition, la recette est de 143 223 euros pour 2009.

Monsieur Simonnet indique que l'administré aura, avec ou sans augmentation des taux communaux, une augmentation de ses taxes, puisque les bases sont ré-évaluées et que les autres collectivités (Départements et Région) qui lèvent également cet impôt, augmentent leurs taux. Il ajoute également que si la commune n'augmente pas les taux, elle se prive de recettes supplémentaires alors que la population est de plus en plus en demande de services et que de nombreux services ou installations sont offerts à la population

Monsieur Penthier indique qu'il est en accord avec les explications de Monsieur Simonnet, il est favorable pour une augmentation.

Monsieur Amossé souligne que l'an passé, la commune n'avait pas augmenté les taux, ce qui a provoqué un manque de ressources supplémentaires. Il souhaite une augmentation des taxes et ajoute que les taux communaux restent en dessous de la moyenne départementale. Il précise également que le produit de ces taxes servent au fonctionnement des nouveaux bâtiments de la commune (CACs, Maison des Associations, Ecole) et qu'il existe un réel besoin au niveau de la remise en état de certaines voies communales.

Monsieur Aubert est favorable à une augmentation pour rester dans la moyenne départementale de la même strate. Il ajoute que la commune n'a pas d'autres ressources supplémentaires, comme le produit de la Taxe Professionnelle.

Monsieur Guichon indique que la commune dispose pour la population d'une école, d'un service de restauration scolaire, d'un centre d'accueil péri-scolaire et que cela a un coût. Il est favorable à une augmentation pour répondre aux besoins légitimes de la population.

Monsieur Simonnet précise que l'augmentation sera surtout ressentie par les ménages les plus aisés.

Monsieur Amossé souligne également que des ménages à revenus modestes sont exonérés de ces taxes.

Madame le Maire propose un vote à bulletin secret, le conseil accepte.

Résultats des votes

TH : 13.12 %,

TF : 17.08 %

TFNB : 34.35 % 1 voix

TH : 13.39 %

TF : 17.42 %

TFNB : 35.04 % 4 voix

TH : 13.51 %

TF : 17.59 %

TFNB : 35.38 % 10 voix

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2009 :

TH : 13.51 %

TF : 17.59 %

TFNB : 35.38 %

Tarifs des concessions du cimetière de la commune

Madame le Maire indique que les tarifs n'ont pas été ré-évalués depuis 2004.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- *fixe le montant de la concession simple à 280 euros*
- *fixe le montant de la concession double à 560 euros*
- *fixe la journée d'occupation du dépôt à 5.50 euros/jour*

Parcelles ZI 360 et ZK 81 : intégration dans le domaine public communal.

Monsieur Aubert indique que la rue du Château d'eau débouchant sur la route départementale passe sur 2 parcelles privées de la commune. Il s'agit d'intégrer dans le domaine public de la commune ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- *décide d'intégrer dans le domaine public la parcelle ZI 360 de 284 m² et la parcelle ZK 81 de 200 m².*

PVR Rue des Ecoles

Le conseil municipal de la commune de Lignerolles,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d), L 332-11-2

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2005 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Lignerolles

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la voie RUE DES ECOLES justifie des travaux d'extension du réseau électrique, d'éclairage public et de busage du fossé sans nécessité d'aménagements supplémentaires de la voie existante,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à la charge des propriétaires des parcelles concernées par le calcul, la totalité des dépenses de réseaux,

Considérant qu'une adaptation de la limite de 80 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

- la limite de la zone de calcul située au Nord Est de la rue des Ecoles parcelle ZI 341 a été fixée à 100 mètres par équité pour les futurs acquéreurs des lots de cette parcelle.

La limite de la zone de calcul située au Sud Ouest de la rue des Ecoles parcelle ZK 52c zone A est conservée à 80 mètres.

Considérant que sont exclues :

- les parcelles ZI 221 et ZI 368 car elles supportent déjà construction

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Article 1^{er} : décide d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique, d'éclairage public et de busage du fossé , dont le coût total des travaux estimés s'élève à 14 4577,66 euros avec 2 230,45 euros de subvention du Conseil Général de l'Allier pour le busage du fossé.

Article 2 : fixe à 12 227,21 euros la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : Les propriétés foncières concernées sont situées suivant le plan joint, entre 80 et 100 mètres de part et d'autre de la voie.

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 0,56 euros.

Article 5 : décide que les montant de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonctions de l'évolution de l'indice TP01. Le montant des travaux a été établi sur des prix base JUILLET 2008, valeur de l'indice TP01 : 637,01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Article 6 : les travaux (par tranche) seront réalisés, deux mois après l'accord du premier permis de construire.

Emplacement réservé Route du Clos - Modification

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier l'emplacement réservé Route du Clos lors de la prochaine révision du PLU. En effet, il n'est plus d'actualité d'agrandir les rues communales afin de maintenir une vitesse réduite.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

- *décide, lors de la prochaine révision du PLU de modifier l'emplacement réservé Route du Clos et de sortir de cet emplacement réservé les parcelles ZI 260. 261. 336 et 337.*

Bulletin municipal

Monsieur Penthier remercie les membres de la commission communication qui se sont beaucoup investis pour l'élaboration du bulletin municipal. Il tient à remercier tout particulièrement le travail de Chantale Costa pour son professionnalisme et sa technicité. Il remarque cependant deux points gênants : les encart publicitaires sont peu nombreux, faute de démarches suffisantes, et le rendu de certaines photos est très décevant.

Madame le Maire tient également à féliciter Chantale Costa pour son travail très professionnel. Elle indique également qu'un fournisseur ayant pris un encart publicitaire souhaite ne pas payer cet encart car l'impression est de très mauvaise qualité.

Informations

- Jazz au fil du Cher : Penthier Thierry et Eric Marais seront les référents de la commune pour l'organisation des festivités "Jazz au fil du Cher", action de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise. Cette manifestation débutera à Lignerolles le 15 juillet. Une randonnée sera organisée avant le concert donné au CACS. La commune décide de tirer le feu d'artifice à la suite du concert. Les associations de la commune seront sollicitées pour l'installation d'une buvette.
- Petite enfance : Eric Marais s'est rendu à l'une des réunions organisées par le Conseil Général sur les besoins en matière de petite enfance. Le département recense 2400 assistantes maternelles et 22 relais d'assistances maternelles. La demande est forte et les structures d'accueil collectives peu nombreuses. Le Conseil Général a prévu une enveloppe de 500 000 euros pour aider les collectivités dans leurs projets de crèche. Il souhaite également apporter son soutien dans le développement des crèches d'entreprises, des micro-crèches et des jardins d'éveil (pour les 2-3 ans). La CAF et la MSA proposent déjà leur soutien pour l'installation des micro-crèches.
- Panneau de basket : son inauguration a été faite mercredi 11 mars avec l'ensemble des jeunes qui avait sollicité la mairie pour obtenir cet équipement supplémentaire.
- Vente d'une parcelle communale à la Gare : le rendez-vous avec le géomètre Serre pour borner la partie du terrain à vendre à Monsieur Lesbre aura lieu le 30 mars à 9h30.
- Conseil d'école : Mme Colazzo indique que tout va bien. Les projets pour cette année : organisation d'un inter-village, spectacle de fin d'année le 24 juin, stage de voile à l'étang de Sault et stage de cirque.

Fin de la séance : 21h.